

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 23 octobre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, à l'Hôtel de Ville - Salle des Mariages, le 29 octobre 2024 à 18 h 30, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : 30

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON, M. DELAMADE, Mme TROUDART, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, M. YANG, Mme OUARET, Mme ANCHARUZ, M. DJEUTSAP NOMENY, Mme RIZZUTO, Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ, Mme YOUSOUF, M. LAURENT (parti au point n° 2024-128), M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA, M. SCAGNI, Mme ROLAND, Mme CADARÉ.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : 7

M. MARAN	qui a donné pouvoir à M. POURPOINT
M. JIAR	qui a donné pouvoir à Mme VAUBAN
Mme LE MOIL	qui a donné pouvoir à M. LE MOIL
M. LE NEINDRE	qui a donné pouvoir à M. BEAUDEAU
Mme RIGAL	qui a donné pouvoir à Mme BEN HADJ KHALIFA
M. CHIROUSE	qui a donné pouvoir à Mme ROLAND
Mme PHILIPPON-VERMOND	qui a donné pouvoir à Mme CADARÉ

Absents : 2

M. GALIN, Mme BENHSAINE.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. BEAUDEAU est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2024.

Délibération n° 2024-113

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-29,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 relative à la réforme de la publicité des actes des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2024,

Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, il est rédigé un procès-verbal détaillé avec les propos tenus lors des séances et que ce Procès-Verbal est soumis au vote lors de la séance suivante et est publié sous forme électronique sur le site internet de la Commune,

Ayant entendu son rapporteur, Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR : 13 Abstentions : *Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ, Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA, Mme ROLAND, Mme CADARÉ, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND, M. LAURENT, M. SCAGNI.*

24 Voix Pour

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2024, annexé à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 29 octobre 2024

Le Maire,
1^{ère} Vice-présidente déléguée à l'Aménagement
du Territoire Paris Terres d'Envol



Martine VALLETON

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2024-113

Conseil Municipal du 29 octobre 2024

RAPPORTEUR : Madame le Maire

OBJET : - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2024.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, il est rédigé un procès-verbal détaillé avec les propos tenus lors des séances. Ce Procès-Verbal est soumis au vote lors de la séance suivante et est publié sous forme électronique sur le site internet de la Commune.

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2022, précise le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal, dans des termes identiques pour les Communes (article L.2121-15 du CGCT), les Départements (article L.3121-13 du CGCT) et les régions (article L.4132-12 du CGCT).

CONCLUSION

Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2024, ci-annexé.

Département de la Seine-Saint-Denis
Arrondissement du Raincy

VILLE DE VILLEPINTE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 3 JUILLET 2024

sous la présidence de Mme Martine VALLETON, Maire

Conseillers en exercice : 39

Présents : 31

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI (sortie au point n° 2024-105, puis revenue au point n° 2024-106), M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme KASMI (partie au point n° 2024-105), Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, M. YANG, Mme OUARET, Mme ANCHARUZ, M. DJEUTSAP NOMENY, Mme RIZZUTO, M. LLEDO (parti au point n° 2024-105), M. FERNANDEZ (parti au point n° 2024-105), Mme YOUSSEUF, M. LAURENT (parti au point n° 2024-105, puis pouvoir à M. SCAGNI), Mme BEN HADJ KHALIFA (partie au point n° 2024-106), M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Absents

Excusés : 5

M. JIAR	qui a donné pouvoir à Mme VAUBAN
M. LE NEINDRE	qui a donné pouvoir à M. BEAUDEAU
Mme RIGAL	qui a donné pouvoir à Mme BEN HADJ KHALIFA jusqu'au point n° 2024-106
M. KERAUDREN	qui a donné pouvoir à Mme YOUSSEUF
Mme CADARÉ	qui a donné pouvoir à Mme ROLAND

Absents : 3

Mme TROUDART, M. GALIN, Mme BENHSAINE.

Secrétaire de séance : M. BEAUDEAU

Madame le Maire : Je dois vous signaler la présence d'un huissier dans la salle. Celle-ci est souhaitable pour tenir compte des observations et des propos qui pourraient être notamment émis.

I - INSTANCES – CONSEIL MUNICIPAL

- 1 - Retrait des Délégations du quatorzième Adjoint au Maire - Décision du Conseil Municipal de le maintenir ou non dans ses fonctions d'Adjoint au Maire (articles L.2122-18 et L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales).

N° 2024-104

Madame le Maire : Mesdames, Messieurs, nous sommes réunis, aujourd'hui, pour délibérer sur le retrait de la fonction d'Adjointe de Madame Shéhérazade KASMI, Adjointe au Maire de notre Commune, à la suite des retraits de délégations et signatures intervenus le 25 juin dernier. Cette décision, bien que délicate, est nécessaire pour garantir l'efficacité et la cohérence de notre action municipale. Conformément à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a la possibilité de mettre fin à tout ou partie des délégations qu'il a confiées. Il doit, en suivant, convoquer sans délai un Conseil Municipal pour statuer sur le retrait des fonctions de l'Adjoint concerné.

Madame KASMI a été informée de cette décision. Il nous appartient, aujourd'hui, de formaliser cette démarche par une délibération du Conseil Municipal. En votant cette délibération, nous acterons officiellement le retrait des fonctions d'Adjointe de Madame KASMI.

Maintenant, nous pouvons passer aux interventions.
Monsieur LLEDO.

Monsieur LLEDO : Merci. Martine, ce soir, nous sommes réunis pour décider si Shéhérazade continue dans ses responsabilités d'Adjointe au Maire ou non. L'irrespect semble régner dans cette Municipalité et nous en sommes tous choqués. Tu as décidé seule et sans concertation de lui retirer ses délégations, sans aucun échange ni explication au préalable. Shéhérazade a toujours été fidèle et a toujours voté pour les délibérations. Mais force est de constater que lorsque nous ne sommes pas d'accord avec une de tes décisions, nous sommes mis à l'écart comme des moins que rien, une vraie dictature. La preuve en est, même ton amie de 30 ans en a fait les frais. Ce qui prouve ta fidélité envers ceux qui t'ont aidée à être là où tu es maintenant.

La gestion de cette Municipalité est critique et la façon dont tu traites tes équipes est irrespectueuse. La raison qui mène à ce Conseil est tout simplement une honte. Elle démontre ton hypocrisie pure et simple. Nous n'oublierons pas. Les Villepintois ne sont pas dupes et l'heure viendra où la vérité éclatera.

(Applaudissements).

Madame le Maire : Merci, Philippe. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?
Madame YOUSSEF.

Madame YOUSSEF : Merci, Madame le Maire. Deux points dans mon intervention. La première concerne le fond de cette affaire. Madame KASMI, très sincèrement – je suis dans l'Opposition, vous êtes dans la Majorité encore pour quelque temps – je tenais à vous féliciter pour votre courage, parce que nous savons que ne pas voter une délibération de cette ampleur-là peut avoir des conséquences. Je pense que vous êtes une élue suffisamment avisée pour savoir le risque que vous preniez à ce moment-là avec les éléments que vous avez avancés, à savoir l'augmentation des prix de la cantine pour les Villepintois dans un moment – et je l'avais dit lors de ce Conseil Municipal là – où les bourses des familles sont de plus en plus faibles et où le repas de la cantine est parfois, pour certaines familles, le seul repas que les enfants peuvent faire dans la journée.

Egalement à ce moment-là, et Madame le Maire, je vais vous le redire ici, puisque vous n'étiez pas présente au dernier Conseil Municipal, je disais également que je regrettais profondément le fait que vous ayez pu, au moment proche des élections, organiser de longues chaînes de distribution alimentaire et que vous avez stoppé au lendemain des élections départementales. Parce que vous l'avez fait en 2020, vous l'avez fait en 2021 et la semaine même de la fin de l'élection, vous arrêtez les distributions alimentaires.

Madame KASMI, je vous avoue que je pensais que vous craqueriez plus tôt. Je vous sais proche des Villepintois et je pense que c'est ce qui vous différencie d'une bonne partie d'autres membres de cette Majorité. C'est que vous avez les Villepintois en face de vous, qui vous posent des questions comme ils peuvent nous le faire à nous, et qu'également vous avez le cœur de vous dire que ce qu'il se passe n'est pas forcément juste.

Sur le fond de cette histoire, plutôt la forme que cela prend, lors de votre premier mandat, Madame le Maire, vous avez perdu une dizaine d'élus qui n'étaient pas d'accord avec vous. Votre second mandat, le précédent, que nous venons de terminer, vous avez perdu également des amis, dont certains étaient vos plus fidèles amis, vos compagnons de 30 ans de route qui portaient également pour des raisons budgétaires. Et là, dans ce mandat-là, en l'espace de dix jours, vous perdez trois élus de votre Majorité, qui ne sont plus d'accord avec vous. Et chacun dit à peu près la même chose, c'est que nous nous mettons d'accord sur un programme et finalement, nous ne le respectons pas. Nous nous mettons d'accord sur des points, soit en majorité, soit lors des campagnes, parce que les campagnes sont quand même les guides des mandats que nous effectuons, et tout cela n'est décidé que par une personne. Simplement, à la différence d'un Député, d'un Parlementaire de manière générale, une mairie s'organise différemment. Les Collectivités Territoriales, de manière générale, s'organisent davantage dans la concertation.

Et c'est ce qu'on vous reproche, Madame le Maire. Vous ne savez pas concerter. La manière dont vous traitez votre Majorité ressemble de très près à la manière dont vous traitez également les membres de l'Opposition. A nous, vous coupez les micros. A eux, vous retirez les délégations. Je peux rajouter ce que vous avez dit en introduction de ce Conseil Municipal là : « je vous préviens, j'ai demandé à un huissier d'être présent ». Que peut-il se passer, Madame le Maire, dans cette assemblée, aujourd'hui ? Si vous mettiez en place des Conseils Municipaux filmés, comme nous vous le demandons depuis près d'une dizaine d'années, en tout cas pour ma part, vous n'auriez pas ce problème-là. Qu'est-ce qui a été dit ? Ce qui a été dit aura été filmé et retranscrit convenablement et l'ensemble des Villepintois, et ailleurs également, pourraient s'y référer. Mais ce n'est pas le choix que vous faites. Vous faites le choix de décider seule. Et seul, je pense qu'on ne peut pas tout. D'ailleurs, c'est une réflexion que je fais ici assez régulièrement.

Vous avez également décidé, depuis un certain temps, de porter plainte. Vous portez plainte chaque fois qu'une chose a été dite au Conseil municipal et qui ne vous convient pas. Je précise, pour l'assemblée et les membres présents dans le public aujourd'hui, que chaque fois que vous portez plainte, vous le faites aux frais du contribuable. Chaque fois que quelqu'un dit quelque chose qui vous irrite, vous portez plainte aux frais du contribuable. Madame le Maire, la politique requiert du débat. Et vous n'y prêtez pas beaucoup d'attention puisque vous n'écoutez même pas ce que je vous dis. Mais il faut savoir écouter, il faut savoir entendre, il faut savoir entendre votre Opposition. Parce que comme je le dis, alors nous avons particulièrement du monde dans cette salle, mais régulièrement les Conseils Municipaux se tiennent avec deux-trois-quatre personnes dans le public, tous à peu près amis des uns et des autres dans cette pièce. Donc ce que nous nous disons n'a pas beaucoup d'échos. Et pourtant, nous essayons à maintes reprises d'essayer d'orienter votre débat et votre mandat de la meilleure manière qui puisse être pour les Villepintois. Et chaque fois, vous n'écoutez pas, les micros sont coupés, je le répète, vous vous énervez. Le dernier Conseil Municipal était assez affolant. Les cris dans cette pièce, c'était du jamais vu. Et vraiment, si c'était filmé, les gens auraient pu voir à quel point tout cela était « déconnant », pardonnez-moi l'expression, mais jamais nous n'avons vu cela.

Écouter les gens, c'est également écouter les Villepintois. Par exemple, cela passe – et c'est la Directrice de la Communication que je suis qui vous le dis – par ne pas supprimer les commentaires qu'on n'aime pas sur les réseaux sociaux de la Ville. Vous voyez, c'est tout un tas de choses qu'il faut pouvoir entendre, et surtout dans les temps que nous connaissons où les gens

ne supportent plus le débat. Je vous invite à ne pas pratiquer à la fois la politique de l'autruche, parce que ce n'est pas parce que vous faites disparaître Madame KASMI que les problèmes disparaissent avec. Vous ne la ferez pas disparaître, mais vous voyez ce que je veux dire. Ce n'est pas en enlevant une délégation que tout cela se règle. Vous avez essayé avec Monsieur LAURENT, présent dans cette pièce, vous avez vu qu'il n'a pas bien disparu et qu'il continue à dire ce qu'il pense.

Mais surtout, le fond est presque plus important que ce que nous nous disons ici. C'est que le « avec moi ou contre moi » n'a jamais rien donné de bon dans l'histoire de notre pays. Donc, je vous invite à le méditer. Je vous remercie.

(Applaudissements).

Madame le Maire : Merci, Madame YOUSSEF. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Merci, Madame le Maire. Notre groupe s'est toujours opposé aux augmentations qui grèvent le budget des Villepintois les plus modestes, ou les Villepintois en général. Je ne peux croire qu'il s'agisse d'un simple vote sur la restauration, décision que Madame KASMI a toujours votée jusque-là malgré notre position : nous n'étions pas entendus. Vous serait-il possible de nous préciser quel événement ou comportement – au-delà de celui-là éventuellement – a précédé à cette prise de décision, si ma question ne vous paraît pas incongrue ? Car vous évoquez dans la délibération « la perte de confiance et la nécessité de cette prise de décision pour préserver la bonne marche de l'administration ». Pouvez-vous nous préciser si cette perte de délégation est accompagnée de la suppression de la vacation ?

Cependant, au-delà de votre réponse, cette décision vous appartient, puisqu'il s'agit de votre Majorité, donc des élus que vous avez choisis et nous ne nous sentons pas légitimes pour interférer dans votre prise de décision et influencer sur le résultat. Ce n'est pas notre rôle. Notre groupe ne participera donc pas au vote. Nous ferons une non-participation au vote.

Une petite question subsidiaire que je ne voulais pas poser en votre absence. D'une part, à qui sera transférée cette délégation ? Parce que cela peut être un sujet également par rapport à cela. A qui avez-vous transféré également les délégations de Monsieur VALLETON qui sont importantes ? Pour la culture, nous avons découvert à qui elle était passée. Ce n'est pas par curiosité, mais simplement pour connaître les élus référents en fonction des sujets. Je vous remercie.

Madame le Maire : Merci, Madame ROLAND. Les raisons, non, je ne vais pas vous les donner. Mais nous pouvons y revenir, notamment sur les propos de Madame KASMI ces derniers temps.

Monsieur SCAGNI : Je veux m'adresser à Shéhérazade. Nous nous sommes souvent chamaillés, tout le monde est au courant. Moi, je suis un adepte de la cantine gratuite. Dans mes programmes, je l'ai toujours voulue pour les élèves et surtout dans nos quartiers difficiles. J'ai toujours mis en avant la cantine gratuite pour tous. Shéhérazade a pris la décision d'aller contre sa Majorité. Je ne peux qu'encourager Shéhérazade. Shéhérazade, tu as mon soutien.

(Applaudissements).

Madame le Maire : Shéhérazade, je vais d'abord répondre aux observations qui ont été faites jusqu'à maintenant, et après je vous laisse la parole.

Tout d'abord, je voudrais évoquer quelques interventions sur les réseaux sociaux de ces derniers jours, qui prouvent que les interventions ne sont pas forcément très justes. Quand le mensonge prend l'ascenseur, la vérité prend l'escalier. Même si elle met plus de temps, la vérité finit toujours par arriver. Sur la cantine scolaire, vous dites vous y être opposée fermement. C'est faux et vous le savez. Comment expliquez-vous que lors de notre dernier Conseil Municipal, vous ayez dit que cette augmentation ne représentait que quelques centimes, et que nous – sous-entendu, la Majorité Municipale – étions très vigilants à ne pas mettre en difficulté des familles ?

Vous avez même indiqué que le coût du repas passerait de 0,67 € à en-dessous de 1 €. En réalité, le petit quotient passe réellement de 0,71 à 0,73 €. Vous pouvez continuer à mentir sans cesse, mais les Villepintois ne sont pas dupes.

Madame LE MOIL voulait justement prendre la parole, il me semble, sur ce sujet de la cantine. Je vous passe la parole.

Madame LE MOIL : Merci, Madame le Maire. Shéhérazade, nous avons travaillé ensemble pendant dix ans. Tu as toujours voté à nos côtés et tu as justifié l'augmentation des tarifs de la cantine, car tu as travaillé sur ce sujet aux côtés de Maryline pour les repas seniors, et tu les as validés. Elle te le dira sans doute elle-même après, et confirmera mes dires. Te voir aujourd'hui affirmer le contraire sur les réseaux sociaux et dans cette salle me laisse sincèrement perplexe. Tu décides de manipuler tous ces gens ce soir, en laissant penser que tu aurais été contre cette augmentation, ou contre la diminution du ramassage scolaire que tu as, toi aussi, proposée. C'est faux.

Le 22 juin, c'était il y a quelques jours, tu as dit que les services étaient vigilants à ce que cette augmentation de quelques centimes ne mette pas en difficulté les familles. Dire aujourd'hui que tu quittes la Majorité pour cette raison n'est pas vrai. Tu as soutenu toutes les décisions concernant la restauration et les comptes-rendus des différents Conseils Municipaux en attestent. Nous avons même fait des réunions publiques ensemble, où tu étais d'accord. Je suis vraiment triste de voir ce que tu mets sur les réseaux sociaux en ce qui concerne le ramassage scolaire et les cantines.

Madame le Maire : Répondez à Corinne, si vous le voulez.

Madame KASMI : Je n'étais pas prête à ta prise de parole, Corinne, mais merci pour ta loyauté. Effectivement, cela fait dix ans que nous travaillons ensemble. Cela sera dit dans ce que j'ai préparé ce soir. Ce serait mentir que de dire le contraire, que j'ai demandé régulièrement, lors des Bureaux Municipaux que soient faits des comptes-rendus sur lesquels j'aurais souhaité que soient notées mes prises de position. Je n'ai jamais fait ce que tu dis, c'est-à-dire mentir aux Villepintois, dire que ce n'est pas vrai ou que je n'ai pas soutenu la Majorité sur une augmentation de la restauration. J'étais avec vous, j'ai débattu avec vous. Je vous ai dit que la cantine coûtait cher pour les Villepintois, nous étions en réunion.

Aujourd'hui, dans cette salle, lorsque tu me dis Corinne, devant tous les Villepintois, que tu es étonnée par ma prise de position, je vais te répondre. Moi, je suis étonnée par la tienne, Corinne, par ton manque de loyauté, par ton manque de dignité, de valeurs et d'assumer les principes. Parce que dès que nous passons cette porte, dès que nous sommes ensemble, tu es d'accord avec moi sur mes prises de position. Tu es d'accord avec moi sur ce que je dis en Bureau Municipal.

Vous parlez de mon intervention lors du Conseil Municipal, ne dites pas ce que vous avez envie de dire. Dès que j'ai pris la parole, j'ai dit : « je te rejoins, Mélissa – je ne sais pas si tu t'en souviens – je suis complètement d'accord avec toi. Avec la conjoncture actuelle et le fait que nous n'arrivons pas à nous en sortir, c'est vrai que c'est compliqué. Mais je vous rassure, nous n'avons pas augmenté de beaucoup ». Dire cela ne veut pas dire que je suis d'accord. Parce que juste après, j'ai voté contre. Je l'avais dit lors de la Commission que je n'étais pas d'accord. Mais si tu assumais ce que tu dis en dehors de la mairie et devant Madame le Maire, nous n'en serions pas là, Corinne.

Madame le Maire : Maryline souhaite intervenir ?

Madame VAUBAN : Oui, je vais intervenir. Shéhérazade, moi aussi j'ai été très surprise par cette décision puisque nous avons travaillé ensemble, plusieurs fois. C'est vrai que cela concernait principalement la restauration des seniors. Mais la restauration des enfants a été abordée, puisque nous avons eu les tableaux des dernières augmentations. Nous prévoyions 3-5-7 % et jusqu'à 10 %. Nous avons fait une évaluation pour voir justement qu'il n'y ait pas trop d'impact sur les familles. Nous avons travaillé ensemble, nous avons fait trois réunions si mes souvenirs sont bons, en janvier, février et en mai. Je n'ai jamais ressenti, à aucun moment, le sentiment que tu étais contre cette augmentation. Bien au contraire, pour les seniors c'est sûr, et pour les enfants en tous les cas, je n'ai jamais senti d'opposition. J'ai effectivement moi-même été très surprise lors de cette prise de décision, lors du dernier Conseil Municipal.

Madame le Maire : Madame KASMI, vous n'avez pas voté contre l'augmentation de la cantine la dernière fois, vous avez voté contre le Compte Administratif. Celui-ci reprenait l'action de la Ville pour le budget de l'année précédente.

Madame KASMI : Tout à fait. Je vais répondre à Maryline. C'est bien qu'elle insiste sur le fait que nous ayons organisé trois réunions. Je dissocie complètement la restauration scolaire des seniors de celle des enfants. Si nous avons mis en place les comptes-rendus des Bureaux Municipaux, je n'aurais pas à me justifier ce soir parce que tout serait acté. Mais c'est forcément à votre avantage, aujourd'hui, de ne pas l'avoir fait, parce que cela reste en interne. Et le fait que je me positionne de votre côté lors des Conseils Municipaux, je ne vous ai jamais failli, Madame le Maire. Je ne vous ai jamais manqué de loyauté comme vous le faites aujourd'hui. S'il y avait des comptes-rendus, nous verrions. Les Villepintois verraient mes prises de position, lors des Bureaux Municipaux et des réunions.

Madame le Maire : Je voudrais évoquer un autre point sur les réseaux, que vous avez largement développé, concernant le ramassage scolaire. Pour le ramassage scolaire, vous avez largement diffusé, ces derniers jours, de fausses informations. D'ailleurs, cela a inquiété les parents d'élèves qui ont cru que nous supprimions encore quelque chose, ce qui n'est pas le cas. Non, rien n'a changé, rien ne changera et ce, depuis l'an dernier. L'an dernier, nous avons effectivement supprimé le ramassage du soir, ce qui a d'ailleurs permis à des enfants d'aller en sortie scolaire et de ne pas être pressés par le retour dû au ramassage.

Encore une fois, vos mensonges vous trahissent. Vous avez dit qu'à la Haie Bertrand, tous les parents étaient véhiculés non ? Essayez de vous rappeler, ne serait-ce qu'une petite minute ! Ne serait-ce pas là, une forme d'hypocrisie que de faire mine de ne pas vous souvenir ? Vous avez très largement soutenu la diminution du ramassage scolaire et tout ce que je dis est vérifiable. Regardez sur ce compte-rendu du Conseil Municipal. Je l'ai là, mais je ne vais pas vous le lire. Vous avez dit : « n'oublions pas qu'il ne s'agit pas d'un service obligatoire. Je ne serai pas favorable à mettre un nouveau service de ramassage scolaire ». Et vous concluez par : « je pense qu'il nous faut plus orienter les personnes à être autonomes et à s'organiser différemment ». Ce que je partage totalement.

Donc, permettez-moi d'être très surprise, Madame KASMI, par ce que vous tentez de dire. Vous tentez de manipuler la population, les familles et aussi tous celles et ceux qui sont venus ce soir.

Madame KASMI : Alors moi, je ne manipule personne. Je diffuse un communiqué comme vous le faites si bien. Et dans mon communiqué, je dis les choses. Je ne m'en cache pas quand je prends la parole en Conseil Municipal, je dis ce que je pense. D'ailleurs, j'ai été favorable à mettre en place le pédibus, vu la conjoncture actuelle, les bâtiments qui se construisent dans la ville et le manque de parkings. Vous direz encore que je mens, Madame le Maire, je n'ai cessé de vous le répéter lors des Bureaux Municipaux, vous construisez à tout va, vous et votre élue à l'Urbanisme, et vous ne pensez pas à mettre en place des parkings pour stationner. D'ailleurs, j'ai récemment parlé de la Pépinière. Mais vous direz, Madame VALLETON : « non, c'est faux, vous mentez et vous mentez à la population ». Mais vous pouvez dire tout ce que vous voulez, Madame VALLETON, parce qu'il n'y a pas de comptes-rendus de Bureaux Municipaux. S'il y en avait eu, les Villepintois sauraient que ma ligne de conduite a toujours été la même.

Madame le Maire : Madame YOUSSEUF souhaitait de nouveau prendre la parole.

Madame YOUSSEUF : Je trouve cette assemblée extrêmement hypocrite. Je ne me mêle pas de ce qui ne me regarde pas, vous vous organisez comme bon vous semble dans votre Majorité. Mais il faut quand même reconnaître que beaucoup manquent de courage et je trouve cela assez gonflé de prendre la parole ici pour dire le contraire. J'ai compté, vous êtes 24. Il y a 15 élus qui sont venus vers moi, leader de l'Opposition sur la ville, directement pour m'expliquer à quel point ce que vous faites était n'importe quoi. 11 d'entre eux – il en reste encore quatre qui ne l'ont pas fait – m'ont proposé de rejoindre ma prochaine liste. Et faites « gaffe », tous autant que vous êtes, parce que la prochaine fois, je lance les noms. C'est comme cela que nous allons faire. Soit vous êtes un petit peu plus courageux, soit vous ne l'êtes pas. Et les noms vont sortir.

Madame le Maire : Mes collègues demandent les noms. Donnez-nous les noms, allez jusqu'au bout de vos affirmations.

Madame YOUSSEUF : Madame PERRON en tout cas, vous faites partie des 15.

Monsieur BEAUDEAU : Est-ce que Madame le Maire vous a demandé de rejoindre votre liste, Madame YOUSSEUF ?

Madame YOUSSEUF : Non ! Mais vous, vous m'avez dit, pas plus tard que dimanche dernier, que vous ne souhaitiez pas continuer avec Madame le Maire.

Monsieur BEAUDEAU : Madame YOUSSEUF, cela n'a rien à voir. C'est à cause de mon âge et de mes souffrances, je suis désolé.

Madame YOUSSEUF : Nous ne sommes pas là pour cela, mais je pense que vous avez d'autres aspirations, Monsieur MARAN.

Monsieur MARAN : Madame YOUSSEUF, je n'ai pas compris ce que vous m'aviez répondu.

Madame YOUSSEUF : Je disais que vous aviez d'autres aspirations. Mais vous ne faites pas partie des 11, je mentirais sinon.

Madame le Maire : Cela fait deux déjà qui n'ont pas demandé. Et les autres ? Ce n'est pas très clair, tout cela. Je pense que vous avancez beaucoup de choses qui sont totalement fausses, Madame YOUSSEUF. Egalement, parce que je n'ai pas cette inquiétude et justement, j'ai confiance en l'équipe, en tout cas en ceux maintenant qui sont avec moi.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Madame KASMI : Est-ce que c'est fini, le bal des hypocrites, ou est-ce que je dois encore entendre d'autres discours préparés par vous-mêmes et votre Cabinet, ou est-ce que je peux dire ce que j'ai à dire et finir ce pseudo-conseil extraordinaire ?

Madame le Maire : Je vous écoute !

Madame KASMI : Oui, mais j'apprécierai que vous répondiez d'abord à ma question. Y a-t-il d'autres personnes qui doivent prendre la parole avant moi, que vous avez briefées et préparées depuis 18 h 00 tout à l'heure ou est-ce que je peux faire mon discours et puis que nous arrêtons ce Conseil extraordinaire ?

Madame le Maire : C'est moi qui décide de l'organisation du temps de cette réunion. Je vous propose de prendre la parole.

Madame KASMI : Très bien. Nous sommes réunis, aujourd'hui, pour ce Conseil Municipal extraordinaire pour statuer sur mon sort. Vous êtes toutes et tous invités à voter pour ou contre mon maintien en tant que Maire-Adjoint. Comme je viens de le dire, vous avez toutes et tous été briefées avant de commencer ce Conseil Municipal. Je ne dis pas ces paroles en l'air. Moi-même, j'ai été amenée à être briefée pour voter pour un de vos anciens meilleurs amis, de plus de 30 ans. Je tiens à le dire et à le souligner, car beaucoup ici aiment se défaire et laisser croire qu'ils ne sont pour rien dans ce qui va être voté et adopté ici en Conseil Municipal.

Madame le Maire : Madame KASMI, c'est vous qui vous défaitez.

Madame KASMI : Non, je ne me défais pas. Excusez-moi, Madame VALLETON, je vais juste finir. Je ne vous coupe pas la parole quand vous la prenez. Vous êtes le Maire, vous coupez la parole à tout le monde.

Madame le Maire : Si vous avez des observations de cette nature, oui, je confirme que c'est vous qui vous défaitez.

Madame KASMI : C'est moi qui me défais ? De quoi ?

Madame le Maire : Continuez.

Madame KASMI : Vous allez prendre la parole à chaque fois ?

Madame le Maire : Continuez.

Madame KASMI : Ne faisons pas comme si mon sort n'était pas déjà scellé. Ne faisons pas comme si des consignes de vote claires et des menaces n'avaient pas été transmises contre ceux qui auraient la malencontreuse idée de voter contre mon éviction. J'en parle en connaissance de cause. Ne faisons pas comme si, Madame VALLETON, vous n'aviez pas demandé via un mail aux agents de ne plus travailler avec moi, sous peine d'une grosse sanction qui se caractérise comme une faute grave.

Le jour même où j'ai reçu le courrier par le biais d'un appariteur, vous avez retiré directement ma photo du post du groupe du site de la Ville, sachant que je suis élue. Je réponds en même temps à Madame ROLAND qui dit : « Madame VALLETON, ce sont vos élus, c'est votre Majorité, c'est son règne ». Excusez-moi, Madame ROLAND, vous connaissez la démocratie, ce sont les votes des Villepintois qui m'ont mise, aujourd'hui, à cette table. Et c'est nous, la Majorité, qui avons mis à cette chaise, Madame le Maire, donc, je tiens à mettre les choses au clair. Madame ROLAND, je pense que vous ne le connaissez pas, par rapport même à votre expérience. Si, vous le saviez ?

Madame ROLAND : Tout à fait. Moi aussi, je connais bien la démocratie. Je suis aussi élue de ce Conseil Municipal et j'ai aussi été Maire de cette ville.

Madame KASMI : Mais je le sais. Mais ce sont vos propos, Madame ROLAND.

Madame ROLAND : J'ai le droit de voter avec mon groupe comme je l'entends. Ne connaissant pas les tenants et les aboutissants, comme nous l'avons fait pour les autres élus qui ont perdu leur délégation, je ne peux pas me permettre de faire ce choix par rapport à des éléments que nous n'avons pas. Puisque Madame le Maire a dit : « je ne peux pas vous en dire davantage », je préfère ne pas participer avec mon groupe que d'être dans le faux par rapport à vous. C'est tout à fait notre droit et c'est beaucoup plus clair que de faire différemment. C'est la décision du Maire et de sa Majorité. Vous dites bien que vous êtes élue de la Majorité. Je ne sais pas si vous avez bien remarqué, depuis longtemps nous luttons dans l'Opposition.

Madame KASMI : Merci de m'éclairer, Madame ROLAND, mais ce n'est pas ce que je disais. Et je ne parle pas du tout de votre vote, je parle des propos que vous avez tenus, mais vous ne vous en souvenez probablement pas. Vous aviez demandé pardon.

Vous vous trompez, Madame VALLETON. L'administration, les services, les agents territoriaux ne vous appartiennent pas. Ce ne sont pas vos services, ce ne sont pas vos agents. Ils œuvrent pour le service public et pour les Villepintois. Dans un an et demi, le règne sera fini et donc peut-être qu'ils seront libres, et feront autrement. Ne faisons pas comme si vous autorisiez les élus de la Majorité à faire preuve de libre arbitre. Je le sais, vous ne savez pas le faire. Nous ne sommes pas vos élus, Madame VALLETON, mais ceux de Villepintois qui nous ont choisi et fait confiance. Je me dois donc d'expliquer les raisons de votre décision.

Le samedi 22 juin 2024, j'ai voté contre l'approbation du Compte Administratif 2023 du Budget de la Commune. Ce dernier prévoyait, notamment, la hausse du prix de la cantine et la réduction du ramassage scolaire. Je sais sur quoi j'ai voté.

Madame le Maire : Vous avez voté sur le Budget l'année dernière.

Madame KASMI : C'est ce que je viens de dire, l'approbation du Compte Administratif 2023.

Madame le Maire : Non.

Madame KASMI : Très bien, je n'ai pas voté pour cela, nous sortirons les comptes-rendus. De toute façon, depuis quelques mois, vous l'avez constaté, je ne suis plus d'accord avec la politique de notre Majorité municipale. Les délibérations votées et la politique menée ne font qu'alimenter

les difficultés les plus précaires, et sont désormais guidées exclusivement par une logique financière et comptable. Vous allez dire encore que c'est faux, mais bien sûr qu'il n'y a aucun compte-rendu qui atteste ce que vous dites ou ce que je dis ce soir.

L'engagement de cette Majorité pour l'amélioration concrète de la vie des Villepintois s'est complètement dégradé. L'absentéisme – c'est quelque chose que nous constatons depuis de nombreuses années – et le manque d'écoute des élus le démontrent. Vous pouvez vous rassurer comme vous le voulez, les habitants ne sont pas dupes. Combien d'élus de la Majorité sont connus des Villepintois pour leur travail ? Nous pouvons les compter sur les doigts d'une seule main. Alors que la plupart d'entre vous sont là depuis dix ans et engrangent les indemnités sans aucun scrupule. Et vous direz, encore une fois, que ce n'est pas vrai et que je ne l'ai pas dit en Bureau Municipal, mais rien ne peut l'attester.

Les élus de cette Majorité ne sont pas au service des Villepintois, vos noms leur sont totalement inconnus, vous-même l'admettez en coulisse, Madame VALLETON. Vous êtes à la fin de votre règne, vous l'avez dit. Profitez et savourez comme vous pouvez, car la colère des Villepintois risque de vous punir comme cela l'a été en juin 2021. Je vous avais avertie à cette époque-là. Je ne vais même pas parler du misérable score de Monsieur MARAN, candidat sur cette belle étiquette des Républicains. C'est une parenthèse, mais c'est un pur bonheur de voir l'image que vous avez à Villepinte.

Madame le Maire : C'est scandaleux, ce que vous dites.

Madame KASMI : Qu'est-ce qui est scandaleux, Madame le Maire ?

Madame le Maire : D'évoquer un score qu'il a fait en une semaine et parler de « misérable score ».

Madame KASMI : En trois semaines. Pourquoi ? Qu'est-ce qui se passe ? Misérable score, oui, misérable score. Oui, je le répète. Je peux dire ce que je veux, comme vous l'avez fait. Cette Municipalité se félicite notamment de l'augmentation des recettes dues à la hausse du prix de la cantine, ce que je ne peux accepter et tolérer. Bien plus qu'un symbole, la cantine scolaire est pour de nombreuses familles le seul repas de la journée. Dans un contexte économique qui est difficile, nous ne pouvons pas accentuer la précarité des Villepintois. J'ai nourri l'espoir et l'ambition de pouvoir freiner cette dynamique infernale dans la Majorité municipale de l'intérieur.

Madame le Maire : Je vous coupe la parole deux minutes. Je maintiens que personne n'a le droit de filmer. Vous pouvez continuer.

Madame KASMI : Fidèle de nature, j'ai longtemps œuvré en coulisse pour limiter les dégâts annoncés. Cette fois-ci, cela est allé trop loin et je ne pouvais ni me taire, ni m'y associer. Vous le saviez tous ici, je n'ai pas rejoint cette équipe sous la bannière des Républicains. Je ne m'en suis jamais cachée, je n'ai cessé de le dire. Et bien sûr, cela reste ce que je dis. Je vous ai rejoint sans étiquette politique. Tout le monde ici le sait. J'ai toujours œuvré dans l'intérêt des Villepintois. J'ai toujours été une femme de gauche. Et c'est pour cette raison, et ma proximité avec les Villepintois, que vous avez voulu que je vous rejoigne. Et c'est pour ces mêmes raisons que vous souhaitez m'écarter aujourd'hui.

Le fait d'avoir dû insister auprès de vous pour que vous vous désolidarisiez du rapprochement de votre parti avec le Rassemblement National a fini par me montrer que je n'avais plus rien à faire à vos côtés. Oui, je vous ai dit de faire un post, parce que vous étiez la seule à ne pas avoir fait de post, pour montrer votre manque de solidarité avec Monsieur CIOTTI.

Madame le Maire : J'ai fait mon post le lendemain de la déclaration d'Eric CIOTTI.

Madame KASMI : Non, vous l'avez fait juste après le Bureau Municipal, après que nous vous l'ayons dit. Mais encore une fois, vous pouvez avec vos compères dire ce que vous voulez, Madame le Maire.

Madame le Maire : J'ai la capture d'écran, celle-ci date du 13 juin, l'accord a été validé par Eric CIOTTI le 12 juin. J'ai condamné fermement l'accord proposé.

Madame KASMI : Oui, après que nous vous l'ayons dit, après le BM. Depuis près d'une semaine, je me sens soulagée. C'est la tête haute et guidée par mes valeurs humanistes de justice sociale, de solidarité, que je me présente face à vous aujourd'hui. Je n'essaie pas d'influencer vos votes, sachant que cette Majorité est dénuée de courage et de dignité. Ce sont les mêmes qui vont lever la main pour acter mon éviction et qui m'ont écrit de longs et beaux messages de soutien, et qui iront raconter à quelques Villepintois qu'ils connaissent qu'ils ne sont pas d'accord avec vous, Madame le Maire.

Vous avez beau vouloir aseptiser votre Majorité, cela fait des années que je me bats contre de nombreuses de vos politiques. Il aurait simplement suffi d'accepter ma demande de création de comptes-rendus au sein du Bureau Municipal pour en attester, ce que vous n'avez jamais su faire. L'hypocrisie définit aussi bien cette Majorité que la délibération soumise, aujourd'hui, à votre vote. Alors, je vous en prie, votez pour montrer votre vrai visage aux Villepintois présents ce soir.

Madame le Maire : L'hypocrisie, Madame KASMI, vous savez ce que veut dire « hypocrisie » ?

Madame KASMI : C'est ce que vous êtes.

Madame le Maire : C'est le fait de déguiser son véritable caractère, d'exprimer des opinions, des sentiments que l'on n'a pas. Vous avez donc, si je suis votre déclaration, été totalement hypocrite avec les habitants pendant dix ans et avec les membres de la Majorité Municipale puisque vous dites vous-mêmes que vous n'étiez pas d'accord, que vous étiez de gauche et que vous ne validiez pas nos positions. Et pourtant, vous avez continué avec nous.

Madame KASMI : Je n'ai cessé de dire que je n'avais pas d'étiquette politique et je n'ai cessé de défendre mes valeurs. A aucun moment vous ne m'avez soutenue quand je venais vous voir et vous proposer de faire améliorer les choses dans l'intérêt des Villepintois.

Madame le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres déclarations ? Je propose de passer au vote.

PAR 5 NON-PARTICIPATIONS : *M. LAURENT, Mme ROLAND, Mme CADARÉ, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND*

PAR 23 VOIX CONTRE le maintien de Madame Shéhérazade KASMI dans ses fonctions d'Adjoint au Maire de Quartiers de Villepinte :

Mme le Maire, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, M. YANG, Mme OUARET, M. LE NEINDRE, Mme ANCHARUZ, M. DJEUTSAP NOMENY, Mme RIZZUTO.

PAR 8 VOIX POUR le maintien de Madame Shéhérazade KASMI dans ses fonctions d'Adjoint au Maire de Quartiers de Villepinte :

Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ, Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA, M. SCAGNI.

(La séance est suspendue.)

II - POLITIQUE DE LA VILLE ET DEMARCHES QUARTIERS

I - Contrat de Ville cadre « Engagements Quartiers 2030 » et ses annexes. N° 2024-105

Madame le Maire : Monique VERTÉ a la parole.

Madame VERTÉ : Merci, Madame le Maire.

Le contrat socle « Engagements Quartiers 2030 » a été approuvé par le Conseil de Territoire de Paris Terres d'Envol du 26 février 2024 : il fixe les orientations territoriales ainsi que les moyens déployés par l'État. Il a été signé par le Préfet et le Président du Territoire. Il se décline en quatre axes :

- Axe 1 : des quartiers de droit(s) - accès aux droits, inclusion, lutte contre les discriminations,
- Axe 2 : des quartiers d'épanouissement - éducation, santé, sport et culture,
- Axe 3 : des quartiers des possibles - travail et participation au développement économique,
- Axe 4 : des quartiers de liens - logement, cadre de vie et intégration urbaine.

Ce contrat nécessite des annexes, relatives à la fixation de la nature des actions à conduire et de leurs modalités opérationnelles de mise en œuvre. Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante :

- de prendre acte du nouveau Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » ;
- d'approuver les 5 fiches quartiers ainsi que la fiche communale de Villepinte.

Madame le Maire : Est-ce qu'il y a des observations ?

Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Je suis désolée, Madame le Maire, d'une part, pour ce qui s'est passé tout à l'heure. Il faudra un jour peut-être leur expliquer, à quoi sert une non-participation au vote. J'ai une petite intervention sur ce point-là. En tant qu'élue du Conseil de quartier sud, je trouve regrettable que nous n'ayons pas été prévenus de la réunion du 25 avril 2024, qui aurait pu agrémente les démarches des Conseils de Quartiers, inexistantes pour l'instant, dans le fonctionnement. Nous avons eu une réunion pour le quartier sud, le nord, cela a été régulièrement annulé. Nous l'avons signalé tout à l'heure. Il fallait réussir à voir le petit flyer A5 posé à l'entrée du Centre Culturel, encore fallait-il aller au Centre Culturel. Réunion qui, au demeurant, n'a pas satisfait tous les habitants, dont certains qui avaient participé à l'élaboration de la fiche avec le Centre Social André Malraux.

Cette réunion a acté des préconisations, des vœux, mais n'a pas été vécue comme un temps de concertation. Il est bien dit dans le préambule qu'il convient de respecter d'abord la valeur de chaque échelle, celle des communes ou des liens spécifiques existants entre les quartiers, les populations et les services publics, mais qu'il est indispensable que le contrat élaboré et animé à l'échelle du territoire favorise des modes coopératifs, pour valoriser des initiatives porteuses et les partager, et permettre ainsi l'interpellation des grands partenaires et financeurs.

Certaines choses avaient été signalées, d'ailleurs, sur la réunion. Les personnes m'en ont parlé. Quand nous parlions d'autres initiatives qui avaient bien marché ailleurs, nous bottions un peu en touche en leur disant : « nous avons cela ici, c'est différent ». Nous parlons quand même aussi d'une corrélation entre les différentes villes. La crainte, c'est que rien n'avance comme sur les Conseils de Quartiers, même si « Quartiers 2030 » est pavé de vœux pieux. Il est d'ailleurs noté en premier point : « prioriser l'action autour d'un nombre limité d'orientations ». Nous retrouvons les mêmes thèmes traités depuis longtemps, pour n'en citer que quelques-uns, notamment les politiques de logement, de l'éducation et de la jeunesse.

Le point 1.2 : « école apprenante ouverte » a retenu mon attention puisque cela devrait accueillir les enfants du CP à la Terminale. A partir de quand pour les plus grands ? Puisqu'avant, je crois que nous n'avions que les plus jeunes, Madame le Maire. Nous n'avions pas les plus grands, nous en parlions souvent, sauf pour le prépa Bac.

Le point 1.4 : « école ouverte aux parents pour la réussite des enfants ». Le parent est de plus en plus isolé, eu égard aux problèmes de sécurité et à la responsabilité des chefs d'établissements ou directeurs d'écoles où il y a ce barrage de la porte ou du portail devant l'école, même si nous avons installé dans les collèges des salles pour les parents. De plus, les parents qui posent systématiquement leurs enfants au bus, matin-midi et les récupèrent le soir, n'ont aucun lien avec l'école, pour les parents qui sont sans activité, je ne parle pas pour les parents qui travaillent. J'en vois qui attendent et qui font toutes les navettes auprès du bus. Comment remédier à cela ? Puisqu'ils n'ont eu aucun contact avec l'école.

Le point 1.5 : « accueil des moins de 3 ans ». Très important d'accueillir les enfants qui ont moins de 3 ans à l'école, mais il faut qu'ils soient pris en compte par l'Education Nationale. C'est bien le problème, même si cela allait dans ce sens sur Villepinte et que les structures soient en capacité de les accueillir, compte tenu de la population grandissante.

Pour en terminer, dans le paragraphe : « les moyens d'avoir le plus d'impact possible », « s'appuyer sur les projets associatifs en les confortant et en les poussant vers plus de professionnalisation ». Mais cela suppose des moyens et les fameuses évaluations des actions que l'on vous réclame à chaque fois. Il aurait donc été intéressant de convier des associations dans ce cadre-là et pas que quelques-unes que vous citez après dans les fiches-projets, qui sont connues au niveau des secteurs, mais d'autres auraient pu amener aussi leurs connaissances du terrain, ce 25 avril 2024.

C'est tout pour mon intervention. Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire : Merci, Madame ROLAND.
Madame VERTÉ.

Madame VERTÉ : Concernant la réunion de concertation qui s'est passée à Nelson Mandela, il y avait des associations Madame ROLAND, des habitants qui avaient été invités, les services de la Ville. S'ils n'ont pas voulu être présents, nous en sommes désolés. Cela arrive qu'il y ait des raisons pour qu'ils ne viennent pas. Je ne vais pas me mettre en petits morceaux, ni aller courir dans les quartiers. Parce que là, vous avez fait le lien entre les réunions de quartiers, puisque vous avez dit que c'est vide, et « Quartiers 2030 » qui concerne la Politique de la Ville avec le contrat unique des huit villes maintenant. Ce qui fait que des fiches ont été demandées sur un travail, puisque le socle le demandait.

Le travail a été réalisé pour chaque ville. A part le contrat-socle sur lequel les grands axes ont été nommés. Ensuite, nous redescendons à chaque ville et chaque ville redescend à ses quartiers. Donc, les fiches quartiers ont été menées, très bien faites et très bien réalisées. C'est vraiment avec un travail très important de transversalité, avec le service Politique de la Ville et tous les autres services de la Ville, pour faire remonter sur les quartiers prioritaires ce qui n'allait pas, ce qu'il fallait améliorer. Et tout le monde avait été invité pour justement faire ressortir ces priorités.

Cela dit, maintenant, il y a peut-être d'autres réunions qui vont être lancées dans ce cadre-là de « Quartiers 2030 » de Politique de la Ville avec le Contrat de Ville Unique. Celle portée par l'EPT, le socle. Mais par contre, vous avez fait un mélange avec les quartiers, réunions Conseils de Quartiers, c'est cela ?

Madame ROLAND : Si je peux me permettre, j'ai associé l'idée. J'ai bien lu le contrat socle, puisque je suis aussi à l'EPT, je l'ai lu dans le détail. J'ai vu les fiches individuelles, j'ai vu ce qui était noté dedans et les associations qui participent. Je me dis que vous avez ciblé des associations détectées déjà comme partenaires, mais cela peut évoluer. J'ai volontairement fait le lien avec les Conseils de Quartiers parce qu'il me semble important que les gens qui sont dans les Conseils de Quartiers nord et sud, où nous, en tant qu'élus, soyons informés de cette réunion. Parce que cela amène aussi de l'eau au moulin. Quand nous sommes dans les Conseils de Quartiers, nous sommes aussi sur des quartiers prioritaires. Je trouve que cela peut être intéressant de croiser les regards avec ce que nous portons au niveau de ceux-ci, mais qui viendraient alimenter, puisque nous parlons aussi d'un regard plus large, la Ville et des

collaborations. Cela me semble important d'associer ces deux formules. Mais j'ai bien compris le contrat socle, j'ai tout lu.

Madame VERTÉ : Je suis d'accord avec vous, Madame ROLAND. Effectivement que nous pouvons être là. Par contre, il y a eu quand même de la publicité de faite. Nous avons beaucoup parlé de ce contrat socle et du contrat de ville. D'ailleurs, nous avons attendu que l'État se décide à dire par quel biais nous allons commencer. Après, le temps était très réduit entre le moment où ils ont donné le feu vert et le moment où il fallait rendre toutes les fiches et le résultat de cette concertation dans les quartiers.

Vous savez comme moi, puisque vous êtes au Conseil de Territoire, que le temps a été très réduit. Nous avons fait ce que nous avons pu. Mais il y a eu quand même de la publicité de faite et il y a eu un certain nombre de personnes. Je tiens surtout à dire qu'il y a eu un certain nombre d'invités qui ont été prévenus directement par mail et qui ne se sont malheureusement pas sentis concernés.

Madame ROLAND : Nous nous sentions concernés.

Madame VERTÉ : Vous n'avez pas été appelés parce que vous avez trouvé que notre flyer était trop petit.

Madame ROLAND : Je l'ai vu tardivement parce qu'il était resté sur la porte du service Culturel.

Madame le Maire : Bien, merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?
Madame PHILIPPON-VERMOND.

Madame PHILIPPON-VERMOND : J'ai juste une question basiquement matérialiste. Je suis un peu surprise de voir qu'il y a une aire de jeu de 3-6 ans au Parc de la Noue. Elle se situe où s'il vous plaît ?

Madame le Maire : Elle se situe le long de la Bande Ballanger.

Madame ROLAND : Non, elle n'y est plus.

Madame le Maire : Elle n'est pas sous les arbres là ?

Madame PHILIPPON-VERMOND : Non.

Madame le Maire : Alors, je ne saurais pas vous dire. Je crois qu'il n'y a plus d'aire de jeu.

Madame VERTÉ : Il y a le petit chemin qui va de la poste jusque-là. Il y a une petite aire de jeu qui n'a pas encore été détruite.

Madame PHILIPPON-VERMOND : Pour avoir fait un tout petit peu de tractage, il m'a semblé voir des bases de vie à la place, des grillages pour les travaux. C'est la réflexion que je me suis faite lorsque je suis allée traiter pour les Législatives, qu'il n'y avait plus rien pour les enfants. Au Parc de la Noue en lui-même, il n'y a plus rien. J'ai vu des mamans assises sur des pierres avec les gamins à leurs pieds.

Madame ROLAND : Elle a toujours été à la lisière.

Madame PHILIPPON-VERMOND : Autant pour moi.

Madame le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Nous passons au vote.

PAR 32 VOIX POUR

- 2 - Attributions de subventions aux associations et aux services municipaux dans le cadre du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » pour l'année 2024.
N° 2024-106

Madame VERTÉ : Il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver :

- les cofinancements ville du tableau de programmation du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » pour l'année 2024 ;
- les subventions ville accordées à chaque porteur comme suit :
 - Association Amasco : 3 000 €
 - Association Educulture : 1 000 €
 - Association Parallel Théâtre : 2 600 €
 - Association Villes des Musiques du Monde : 3 000 €
 - Association Odysseya : 1 250 €
 - Direction Politique de la Ville : 5 000 €
 - Association Ressourcerie 2 mains : 1 000 €
 - Association Arts et Développement : 2 000 €
 - Association Le Rire Médecin : 1 770 €
 - Association Papoto : 800 €
 - Association Sham Spectacles : 1 000 €
 - Association Sham Spectacles : 1 500 €
 - Association Tout un art : 2 000 €
 - Association Zafira Vestiaire Solidaire : 1 500 €
 - Association Yin Yang : 1 000 €
 - EPT Paris Terres d'Envol : 2 500 €.

Madame le Maire : Merci.
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Merci, Madame le Maire. Cette délibération fait suite au précédent sujet. Vous nous présentez une liste d'actions proposées, comme nous avons d'habitude, par des associations. Ne sachant pas trop le contenu des actions précises et n'ayant jamais eu de bilan des actions passées, comment savoir si cela répond aux besoins ? Est-ce que nous pourrions, au-delà de ces actions, avoir le bilan par thème de ce qui s'y passe ? Parce que cela nous permettrait de voir vraiment l'efficacité ou les avancées sur le terrain par rapport à ces quartiers prioritaires ou ce que cela apporte aux habitants, ce serait intéressant, et en voyant aussi le taux de participation.

Et puis un petit coup de gueule sur un point qui m'agace toujours autant, de voir que c'est le CHI d'Aulnay-sous-Bois et pas de Villepinte, alors qu'il est intégralement sur Villepinte, l'Association « Le Rire Médecin » pour l'Hôpital Ballanger qui est intégralement sur Villepinte. Nous continuons à mettre Aulnay-sous-Bois par rapport à une histoire ancienne. Mais pour le reste, je souhaiterais avoir un bilan et savoir le public touché, et savoir comment nous jugeons après de l'efficacité de l'action que nous avons portée.

Madame VERTÉ : Je vais commencer par l'association « Tout un art » parce que j'ai participé à la remise des diplômes. C'étaient des femmes du quartier Pasteur pour cette fois, avec l'aide du Centre Social André Malraux qui a participé avec un chef étoilé à des cours de cuisine, qui ont permis à ces mamans d'être un peu opérationnelles pour être libres chez elles. Il y avait une quinzaine de femmes. Elles ont participé avec le chef à ces cours-là. Et pour être opérationnelles bien sûr à leur maison, mais aussi pour anticiper un peu sur ce qu'elles pourraient avoir comme projets cuisine, soit avoir après une avance autoentrepreneur. C'était cela pour Tout un art.

Ensuite, pour l'Association « Rire Médecin », ce sont les enfants de l'Hôpital de Villepinte Robert Ballanger qui sont malades et qui est très intéressée par le fait que le rire apporte à la guérison de ces enfants, parce qu'ils sont très malheureux d'être à l'hôpital.

Ensuite, vous avez l'association « Villes des Musiques du Monde » qui a réalisé un grand projet avec des jeunes du Collège Jean Jaurès et du Collège Camille Claudel. Il y a des jeunes qui n'avaient jamais touché à un instrument, qui n'avaient jamais fait de la musique, jamais fait de la percussion, et qui en très peu de temps ont prouvé qu'ils étaient capables de faire des choses et ensuite de s'inscrire, pour la plupart maintenant, au Centre Culturel Joseph Kessel, au Conservatoire.

« Parallel Théâtre » est une association qui a fait un projet très demandé, même par le Gouvernement, pour que les enfants soient un peu moins sur les écrans. C'est pour vraiment parer aux dangers des écrans, avec tout ce que cela peut comporter comme soucis, soit parce qu'ils envoient des textos, des images ou des films. Donc, « Parallel Théâtre » a vraiment œuvré dans les collèges Jean Jaurès et Camille Claudel, pour que les jeunes soient mis dans la mesure où de manière un peu juste, parce que finalement ce n'est pas non plus de dire qu'ils ne sont pas du tout, mais ils sont de manière tolérante en fait.

L'Association « Amasco » aide les élèves à se remettre à niveau pour la scolarité.

Pour ce que je sais d'autre, « la Ressourcerie 2mains », nous connaissons très bien leur action pour redonner une seconde vie à tous ces objets que l'on peut retrouver sur le bord du chemin, tandis qu'il y en a d'autres qui en ont besoin.

« Sham Spectacles » a fait de l'initiation aux arts du cirque et de jonglage avec les jeunes des quartiers lors des différentes fêtes, avec « Pepita » en priorité, mais ensuite pour permettre aux jeunes d'avoir un peu de dextérité et d'avoir aussi un peu de tenue pour l'art du cirque, sur le contrôle de soi et autres.

L'Association « Papoto » aide les familles, sur le PRE par exemple, puisque c'est une association qui aide les parents qui ont des difficultés à se retrouver un peu à niveau auprès de leur enfant. C'est une association qui aide en général les familles, qui travaille très bien avec le PRE de Villepinte.

L'association « Yin Yang » va être les nouvelles danses de rue, c'est une animation de danse de rue.

« Paris Terres d'Envol », il y a des associations qui travaillent avec les huit villes, qui sont en accord avec elles. Il y a quand même une participation de l'enveloppe de Villepinte pour des projets communs où les associations travaillent en même temps avec les huit villes.

Et pour le reste, je pense que nous allons pouvoir vous donner d'autres informations, il faut que je me renseigne un peu plus, parce qu'il y a une qui m'a échappé complètement, c'est « Odysseya ».

Madame le Maire : Madame YOUSSEUF.

Madame YOUSSEUF : Merci, Madame le Maire. Merci à Madame VERTÉ pour cette courte présentation. C'est vrai que nous aurions préféré avoir des comptes-rendus et des rapports d'exercice qui soient plus complets que quelques phrases. Ce qui me dérange encore plus, c'est

que nous avons les sommes que vous avez décidé d'allouer, à la fois celles de l'État et celles de la Ville, mais nous n'avons pas ce qui a été demandé, c'est difficile de comparer. Et puis, nous n'avons pas les personnes qui ont été refusées. Avant, cela nous permet de savoir pourquoi vous en avez choisi d'autres. Des fois, il y a de très bonnes raisons pour en choisir certains plutôt que d'autres. Mais cela aura été plus complet pour que nous puissions prendre une décision. Et en l'état, nous nous abstenons.

Madame le Maire : Merci. Pas d'autres observations, nous passons au vote.

PAR 2 ABSTENTIONS : *Mme YOUSSEUF, M. KERAUDREN*
PAR 29 VOIX POUR

III - RESSOURCES HUMAINES

I - Tableau des effectifs : Création d'un emploi non permanent de vacataire. N° 2024-107

Madame le Maire : Je vais passer la parole à Corinne LE MOIL.

Madame LE MOIL : Merci, Madame le Maire.

La Direction des Ressources Humaines fait appel à un emploi de vacataire afin d'assurer les consultations de médecine préventive pour les agents communaux. Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante de créer un emploi non permanent de vacataire, du 6 juillet 2024 au 31 décembre 2024. C'est juste un renouvellement du médecin pendant six mois.

Madame le Maire : Des questions ?
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : C'est un renouvellement ou il n'y en avait plus ?

Madame LE MOIL : Non, c'est un renouvellement.

Madame le Maire : Madame YOUSSEUF.

Madame YOUSSEUF : Simplement pour rappeler que nous nous abstenons. Et puis montrer l'illustration de nos abstentions, que nous ne pouvons pas voter pour une délibération de Ressources Humaines sans n'avoir aucune information sur l'état de fonctionnement de la Collectivité. La délibération suivante est une délibération rectificative, donc vous voyez bien qu'il peut même y avoir des erreurs. Ce n'est pas un drame en soi, mais vous voyez bien que voter sans savoir pose problème. Nous nous abstenons comme à notre habitude.

Madame le Maire : Merci. Pas d'autres observations ? Nous passons au vote.

PAR 2 ABSTENTIONS : Mme YOUSSEUF, M. KERAUDREN
PAR 29 VOIX POUR

2 - Délibération rectificative modifiant la délibération n° 2024-013 du 3 février 2024 relative à la création d'emplois saisonniers et aux dates de leurs contrats pour la manifestation « Village d'été 2024 – CLUB 2024 ». N° 2024-108

Madame le Maire : Je signale qu'une erreur matérielle a été constatée dans le rapport de la délibération n° 2024-108 concernant la délibération rectificative modifiant la délibération n° 2024-013 du 3 février 2024 relative à la création d'emplois saisonniers et aux dates de leurs contrats pour la manifestation « Village d'été 2024 – CLUB 2024 ». Sur la première page, au cinquième paragraphe, ce n'est pas « du 6 au 28 juillet 2024 », mais « du samedi 6 au dimanche 4 août » qu'il faut lire. Je passe la parole à Corinne LE MOIL.

Madame LE MOIL : Merci, Madame le Maire.

Par délibération n° 2024-013, en date du 3 février 2024, l'Assemblée Délibérante a approuvé la création d'emplois d'animateurs saisonniers non permanents pour la manifestation « Village olympique », à savoir 17 postes pour la période du 6 juillet au 4 août 2024. Par délibération n° 2024-012 en date du 3 février 2024, 10 emplois d'éducateurs saisonniers non permanents pour les animations sportives estivales de la Direction des sports ont également été créés. Suite aux difficultés de recrutement des éducateurs sportifs sur notre territoire, liées notamment aux Jeux Olympiques et Paralympiques, la Direction des sports n'a pu recruter que 5 des 10 éducateurs sportifs prévus. Aussi, pour permettre malgré tout l'encadrement des manifestations sportives estivales dans des conditions optimales, il est demandé de transformer 5 des 10 emplois d'éducateurs sportifs non permanents créés non pourvus en 5 emplois d'animateurs saisonniers

non permanents. Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante de créer 22 emplois saisonniers, au lieu de 17, qui seront affectés à l'événement « Village d'été 2024 - CLUB 2024 », arrêté et validé par la Préfecture du 13 juillet au 4 août, comme suit :

- 22 agents saisonniers à temps complet, soit 35/35^{ème} pour exercer les fonctions d'animateur (titulaires du BAFA au minimum ou d'une expérience dans le domaine de l'animation de l'enfance, des sports ou de la jeunesse).
- Du lundi 8 juillet au vendredi 9 août 2024 inclus au lieu du samedi 6 juillet au dimanche 4 août 2024.

Madame le Maire : Merci.
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Si je comprends bien, les éducateurs sportifs avec des diplômes supérieurs, vous n'en aviez pas assez, donc nous redescendons en catégorie sur des adjoints d'animation pour assurer le suivi de la manifestation « Village d'été – CLUB 2024 » ? J'avais une autre question par rapport à cela. Vous changez la date, vous mettez : « jusqu'au 9 août inclus ». Or, le village s'arrête le dimanche 4.

Madame LE MOIL : En fin de compte, les dates ont changé, c'est du 8 juillet au 9 août. C'est pour la préparation, la formation, préparer la sécurité. Et c'est pour cela que les contrats vont du 8 juillet au 9 août. Mais le « Village d'été », c'est bien du 13 juillet au 4 août. Après, il y a le démontage, tout cela. C'est pour cela que nous avons un laps de temps plus long sur le contrat des agents.

Madame le Maire : Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Je n'avais pas tout à fait fini, mais merci pour l'explication. Par rapport à ce « Village d'Eté », le personnel, y compris du service des Sports ou d'autres, des Centres de Loisirs, est mobilisé sur cette manifestation. Mais finalement, par rapport à d'habitude, cela supprime les activités du mois d'août pour le tout public puisqu'ils auront ce « Village d'été », mais que jusqu'au 4 août. Donc au-delà du 4 août, il n'y aura plus comme d'habitude les sports-loisirs ou les passeports-loisirs, et il n'y aura plus non plus, pour les mémés qui ne quittent pas Villepinte ou les papys, bref les séniors qui, d'habitude, ont des semaines sports juillet-août. Là, il n'y aura que ce qui commence le 9 durant le mois de juillet. Et nous irons sur le parcours du Club 2024 puisqu'il n'y aura pas d'autres lieux, nous serons dans l'intergénérationnel. Mais finalement, cela supprime toute activité, puisque cela impose au personnel – même s'ils ont validé, il y a eu des accords – de travailler tout juillet et de prendre automatiquement août. Ce qui dépeuple complètement le service de personnels qui accompagnent d'habitude les publics.

En quelque sorte, à partir du 4 août, nous serons sans activités dirigées par le service des Sports ou par les autres services. Il y aura les Centres de Loisirs, mais il n'y aura pas d'accueil pour ceux qui prennent des petits trucs ponctuels, qui ne vont pas en Centre de Loisirs. Il n'y aura pas ces activités ni pour les séniors, ni pour d'autres enfants. Je tenais à le préciser. Merci.

Madame le Maire : Très bien. S'il n'y a pas d'autres observations, que nous avons bien entendues, nous passons au vote.

PAR 2 ABSTENTIONS : *Mme YOUSSEF, M. KERAUDREN*
PAR 29 VOIX POUR

IV - COMMUNICATION DU MAIRE (en application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

- 1 - Décisions n°s 24-048 à 24-053 (inclus).
N° 2024-109

Madame le Maire : Est-ce qu'il y a des observations, des questions ?
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Cela m'a sauté aux yeux parce que c'est le Comité Vélo. Il y a la détermination des membres qui seront dans le Comité Vélo, je suppose, pour bien déterminer les circulations. Mais nous avons discuté de la possibilité d'avoir des membres du Club de Cyclotourisme de Villepinte qui est important, et qui fréquentent beaucoup les routes de Villepinte en essayant d'éviter tout ce qu'il y a sur la piste : les trous, les dépôts d'encombrants ou d'ordures, et tout le reste. C'était une demande en tant que cycliste, comme Monsieur LE MOIL, je me demandais si nous ne pourrions pas être – il n'y a pas de membres de l'Opposition dans votre commission – membre de la commission en tant qu'élus ou un représentant du Club de Cyclotourisme.

Monsieur LE MOIL : Je vais te répondre, Nelly. L'association CSCV du cyclotourisme de Villepinte a une pratique sportive du vélo, c'est ce qui est dit. Vous serez quand même associés à la concertation sous la forme d'un entretien lors des différentes phases de diagnostic. Mais il est clair que les besoins des cyclistes sportifs sont très différents des besoins de personnes qui se déplacent à vélo. Le problème résidait dans le fait que l'usage qu'ils faisaient des pistes cyclables nous paraissait davantage pour une pratique sportive et ne collait pas forcément avec la vision que nous avions d'un plan vélo, qui devait privilégier les déplacements de toute la population, qu'ils soient de loisirs ou professionnels.

Nous avons privilégié, en priorité, les acteurs du monde éducatif, à savoir les Directeurs de l'école Primaire Charles de Gaulle, un Proviseur du lycée Jean Rostand, une Principale Adjointe du Collège Camille Claudel. Ce qui nous permet de toucher les différentes tranches d'âges des élèves et déjà avoir un retour sur les enfants, savoir comment ils allaient à l'école, comment ils s'orientaient. Parallèlement à cela, nous avons fait appel aussi au monde économique, c'est-à-dire le Petit Forestier, puisqu'il nous est remonté que nombre de leurs employés venaient à vélo de la Gare de Villepinte ou de la Gare du Vert-Galant. Et nous avons aussi associé les gens de Paris-Nord 2. Pourquoi ? Parce que nous souhaitions mettre en place un maillage avec eux et puis avec les différentes villes aux alentours. C'est ce qui nous paraissait important dans un premier temps. Mais nous ne vous excluons pas pour autant, le CSCV. Au contraire, nous aurons besoin de vous pour entendre vos retours et savoir ce que vous en pensez. Mais c'est vrai que notre priorité a été mise sur les acteurs de la ville.

Madame le Maire : Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Si je peux me permettre, une pratique sportive, je ne fais pas des compétitions non plus. Je ne sais pas si tu m'as déjà vue sur le vélo, mais voilà. Villepinte-Dieppe, ce n'est pas très long non plus sur une journée, mais c'est un challenge, c'est 198 kms. Il y a pire, puis cela ne monte pas tout le temps. Les volcans d'Auvergne sont beaucoup plus difficiles à faire. Pour autant, nous avons une grande connaissance des pistes cyclables, parce que nous les traversons régulièrement. Nous nous apercevons complètement du danger, puisque dans le cadre de l'Intégrathlon, nous faisons les présentations de sécurité aux élèves des classes. Je l'ai fait avec le Président du Club de cyclotourisme où nous avons exposé aux enfants toutes les mesures de sécurité à prendre sur les pistes, comment on roule en ville.

Dans nos périples, nous traversons aussi beaucoup les villes, y compris Villepinte, quand nous rentrons. Donc, nous constatons vraiment les écueils et les dangers dans les traversées. Charles de Gaulle, je pourrais te dire que tu as toutes les bouches d'égout très glissantes, que c'est très encombré, que les pistes sont sales. Sur le RD40, il y a bien des choses à dire aussi, ou sur les pistes qui mènent vers Roissy. Nous constatons tous les écueils parce que nous traversons complètement la ville à vélo, et nous avons très peur. Nous croisons des amis ou des membres du club qui vont travailler jusqu'à Courbevoie à vélo. Ce sont des pratiquants aussi des pistes et qui connaissent bien le danger en ville.

Nous pédalons sûrement beaucoup plus que tous les gens sur les pistes de Villepinte, et les gens que vous avez mis dans la commission, qui ne sont pas conscients des dangers du piéton qui ne va pas entendre que le vélo arrive, qui marche n'importe comment avec les casques sur les oreilles, avec les pistes qui ne sont pas tracées, ni la partie piétons, ni la partie vélo. Cela fait

partie de tous ces écueils. J'entends ce que tu dis, mais nous ne faisons pas de la course sur les pistes cyclables, ni sur les routes de Villepinte.

Monsieur LE MOIL : Mais encore une fois, nous vous entendrons.

Madame le Maire : Oui, Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Vous signalez l'augmentation du tarif de location des parcelles. Nous avons le nouveau tarif, mais nous ne savons pas de combien cela a été augmenté. Tarif trimestriel : 20 € et 30 €, mais nous ne savons pas combien c'était avant.

Ensuite, dans le cadre des Colos Apprenantes, c'est pareil, participation des familles, c'est modeste, mais c'est 35 €. Mais nous aurions aimé savoir combien d'enfants profitaient de ces Colos Apprenantes ? Si vous aviez déjà déterminé un effectif et si le tarif avait évolué ? Je vous pose toutes les questions. Et puis je crois que c'est tout. Le reste, c'est pour la rénovation thermique de l'école maternelle Victor Hugo. Merci.

Madame le Maire : Je crois que c'est Christine qui souhaite intervenir.

Madame PERRON : Merci, Madame le Maire. Il faut juste que je retrouve l'ancien tarif pour les parcelles des jardins familiaux. Effectivement, le précédent tarif trimestriel pour les parcelles de 30 m², c'était 15 € et pour les parcelles de 60 m², c'était 24 €. Cela a augmenté de 5 € le trimestre et 6 € pour les 60 m².

Madame le Maire : Corinne.

Madame LE MOIL : Je vais te répondre, Nelly, sur les Colos Apprenantes. Avant, les Colos Apprenantes étaient gratuites pour les parents. Nous nous sommes aperçus que le jour du départ, il y avait des parents qui ne mettaient pas leurs enfants et qui ne prévenaient pas. Cela nous coûtait de l'argent. Nous avons décidé de mettre un tarif de 35 €, qui est le même d'ailleurs que pour Sevran. C'est pour inciter les gens à vraiment mettre leurs enfants quand ils les inscrivent.

Madame ROLAND : Alors que c'est signalé « non remboursable ».

Madame LE MOIL : Non remboursable, tout à fait. Ce n'est qu'au mois d'août, nous avons 20 enfants qui partent du 4 au 10 août au Manoir d'Argueil en Seine-Maritime, et 20 enfants du 11 au 17 août. Nous avons un séjour jeunesse à Royan, du 21 au 26 juillet avec 16 enfants.

Madame ROLAND : C'est toujours dans les Colos Apprenantes ?

Madame LE MOIL : Oui, tout à fait. Et en majorité, ce sont des enfants du CCAS, PRE ou en situation difficile. Nous avons demandé une subvention de 25 000 €.

Madame le Maire : Il n'y a plus des questions sur ces décisions ?

IL EST DONNE ACTE A MADAME LE MAIRE DE SA COMMUNICATION.

2 - Marchés publics et avenants notifiés depuis le 22 mai 2024 jusqu'au 25 juin 2024
(1 appel d'offres, 1 MAPA, 1 contrat de « gré à gré » et 0 avenant).

N° 2024-110

Madame le Maire : Est-ce qu'il y a des observations ?
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Qu'appellez-vous « la signalisation horizontale », parce que c'est par la DSI, c'est le tableau lumineux, non ?

Madame le Maire : Christine.

Madame PERRON : En fait, nous avons deux marchés. Nous avons la signalisation verticale pour tout ce qui est panneaux indicatifs, etc. Et tout ce qui est horizontal, cela regroupe notamment tout ce qui est marquage au sol, les passages piétons, etc., par exemple. La signalisation verticale n'a pas été renouvelée cette fois-ci. Là, c'était juste l'horizontale que nous renouvelions.

Madame ROLAND : Parce que c'est écrit « DST ».

Madame LE MOIL : DST, Direction des Services Techniques. Ce sont vraiment les marquages au sol dans nos rues, les signalisations des cheminements PMR, ce genre de choses.

IL EST DONNE ACTE A MADAME LE MAIRE DE SA COMMUNICATION.

Madame le Maire : Merci.
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Juste une remarque, parce que je me suis renseignée juste la veille de mon départ de savoir quand avait lieu ce Conseil. Du coup, cela ne nous a pas permis de poser des questions. Je voulais savoir si nous aurions un bonus de questions pour le Conseil Municipal suivant, si vous l'accordez. Parce que nous n'avons pas eu le délai pour le faire.

Madame le Maire : Je ne sais pas quoi vous répondre. En général, vous faites souvent plusieurs questions dans une question.

Madame ROLAND : Mais là, finalement, nous avons été pris de court.

Madame le Maire : Je crois que vous arriverez à poser plus de trois questions.

Madame ROLAND : J'en poserai six à l'intérieur alors. Merci.

Madame le Maire : Nous avons la date du prochain Conseil, il aura lieu le 12 octobre. Merci à toutes et à tous. Bonne soirée et bonnes vacances.

Le Maire,
1^{ère} Vice-présidente déléguée à l'Aménagement
du Territoire Paris Terres d'Envol

Martine VALLETON



Le Secrétaire de séance

Robert BEAUDEAU